

Inscription à la **Maîtrise du Pays de Gex** pour la saison 2015-2016  
(un formulaire par famille)

Nom	Prénom	Né le	Chœur Classique (1)
1		/ /	180,00 €
2		/ /	140,00 €
3		/ /	140,00 €
4		/ /	140,00 €
(1) La cotisation de base est réduite de 40€ dès le deuxième membre inscrit. Elle ne prend pas en compte l'achat de partitions ni les éventuels stages et formations proposés.			

Rue	Ville	CP
☎ fixe	☎ mobile	
@ mail		

### Informations Générales

**Les répétitions** ont lieu à l'école des vertes campagnes de Gex les vendredis de 20 à 22 heures pour le Chœur Classique. Un planning complet vous est fourni en début de saison.

**L'adhésion** est validée définitivement en début de saison après un maximum de trois répétitions d'essai. Le règlement intervient le jour de l'inscription, un paiement en 3 échéances pouvant être envisagé. L'inscription ne sera prise en considération qu'après le paiement de la cotisation. Toute année commencée est due (sans possibilité de remboursements après avoir commencé les cours).

Dans un souci de progression vocale et d'une amélioration constante du niveau artistique, le **choriste s'engage** à suivre les répétitions avec assiduité, à reprendre les exercices vocaux et à les travailler pendant la semaine, à participer à tous les concerts programmés par le Chœur. **Le règlement intérieur est disponible sur le site [www.maitrisedegex.fr](http://www.maitrisedegex.fr)**

Tout membre inscrit (avec l'accord des parents pour les enfants mineurs) accepte d'être photographié, d'être filmé et d'être enregistré dans le cadre des activités du Chœur et autorise l'utilisation des photos et des enregistrements pour les besoins de celle-ci, notamment dans le cadre de son site internet ou pour les besoins d'une société de diffusion.

**Je m'engage à participer aux activités du Chœur classique du Pays de Gex et à régler le montant de**

.....€ **par chèque à l'ordre de la Maîtrise du Pays de Gex. Joindre une (des) photo(s) d'identité.**

**A** ..... **Le** .....

**Signature** (du membre ou du parent responsable pour les enfants mineurs) : .....

**La Maîtrise du Pays de Gex** est une association loi 1901, à but non lucratif, administrée par des bénévoles. Bien que soutenue par les autorités locales, ses activités sont en majeure partie financées par les cotisations versées par les adhérents. Les cotisations couvrent les charges des enseignants ; les frais d'administration et de fonctionnement sont couverts par les autres ressources de la Maîtrise.